



**swisscom**

Communiqué de  
presse

## **Mesures salariales 2020: Swisscom et ses partenaires sociaux parviennent à un accord**

**Swisscom augmente les salaires de 1% en 2020. Tel est le résultat des négociations salariales entre Swisscom et ses partenaires sociaux, le syndicat syndicom et l'association du personnel transfair.**

Cette hausse de salaire de 1% sera effective à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 pour environ 14 000 collaborateurs Swisscom soumis à la convention collective de travail. Les augmentations salariales sont basées sur la situation actuelle dans la fourchette salariale et sur les performances individuelles du personnel. Les collaborateurs dont le salaire se situe dans la tranche supérieure de la fourchette salariale percevront un versement unique. Cette hausse tient également compte du renchérissement.

Hans Werner, responsable Human Resources chez Swisscom: «Nous évoluons dans un marché très concurrentiel. L'engagement soutenu de nos collaborateurs envers nos clientes et clients fait le succès de Swisscom. En tant qu'employeur de qualité, il nous importe donc de proposer des salaires conformes au marché en plus de prestations annexes attrayantes. Je suis ravi de l'accord trouvé avec les partenaires sociaux.»

Daniel Hügli, secrétaire central du secteur TIC de syndicom: «Les avancées obtenues ont été possibles grâce à un partenariat social vivant, une convention collective de travail solide et des membres engagés. Depuis un certain temps, le personnel de Swisscom vit une période d'incertitude en raison de la réduction continue des effectifs au sein de l'entreprise. Nous allons poursuivre nos efforts à leurs côtés afin de garantir de bonnes conditions.»

Berne, le 25 février 2020